

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 JUIN 2024**

L'AN 2024, le 19 JUIN, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**M. GRZEZICZAK, Président,  
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.**

**Absent : M. RAMPENBERG, Vice-Président.**

**Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,  
Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**MARCHE D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS DU PATRIMOINE**

Le marché d'entretien des ascenseurs du patrimoine de l'OPH de l'Aisne arrive à échéance le 30 septembre 2024.

Il convient de remettre en concurrence ces prestations. Dans le cadre de la politique sécuritaire et d'optimisation des charges locatives, il est préférable de conclure un seul marché sans allotissement pour l'ensemble de ces prestations.

Le montant global du marché actuel s'élève à la somme de 244 320,17 Euros H.T.

Le nouveau marché sera constitué d'une part à prix forfaitaires pour les prestations d'entretien estimée à 250 030,00 Euros HT ainsi que d'une part à prix unitaires pour les autres prestations sur commande (Bordereaux des Prix Unitaires) estimée à 150 000,00 Euros HT.

Ledit nouveau marché sera conclu pour une durée d'un (1) an, tacitement reconductible trois (3) fois soit pour une durée totale maximum de quatre (4) ans à compter de la date indiquée dans la notification à l'entreprise.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

